



Commission des dynamiques territoriales

62010 - Soutien au développement touristique

Proposition d'attribution de subventions pour 2017 à diverses associations à vocation touristique

Rapport n° CP/2017/166

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le Département contribue à l'attractivité et au développement de son territoire par la promotion de l'excellence alsacienne. A cette fin, il soutient des associations à vocation touristique qui contribuent à l'accueil, la découverte du département et l'offre d'hébergement.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider de l'attribution de subventions à la Coopérative de tourisme solidaire AJA, à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, et de décider du versement de sa cotisation annuelle à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige. Il propose également de conclure les conventions financières y afférentes.

Le tourisme, compétence partagée, est générateur de croissance et constitue un atout majeur pour le développement et l'attractivité des territoires.

A cette fin, le Département soutient des associations à vocation touristique qui contribuent, chacune dans son champ d'intervention, à la qualification de l'offre touristique et au développement des prestations en cohérence avec les attentes des publics.

Le Département adhère également à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

1. AJA Coopérative de Tourisme Solidaire

Le tourisme associatif en Alsace représente près de 13% de l'offre d'hébergement global, soit 15 000 lits, et 11% des nuitées marchandes, soit 1,08 millions de nuitées générant près de 60,5 M€ de dépenses indirectes.

L'AJA, agence de tourisme associatif, a été créée en 1989 de la volonté d'associations gestionnaires et/ou propriétaires de centres d'hébergement alsaciens à caractère socio-éducatif et sans but lucratif, de se regrouper. Depuis, cette structure a évolué en société coopérative.

L'AJA est devenue la première agence de tourisme associatif en animant un réseau de 20 centres en Alsace avec 2 383 lits. Près de 122 000 personnes ont été accueillies en 2014, soit 270 060 nuitées, générant un chiffre d'affaires de plus de 11 M€.

Le montant de la dépense moyenne par nuitée s'élève à 56 €.

La mise en place (depuis 2013) d'une plateforme multiservices au profit des acteurs du tourisme associatif et solidaire permet de mettre en œuvre les missions suivantes :

- le développement de la promotion ;
- la commercialisation et la communication : création d'un site Internet, brochures, flyers... ;
- l'ingénierie touristique : conception et développement de projets et de produits (séjours cyclo- touristiques, séjours itinérants, séjours linguistiques, séminaires...);
- le renforcement de la démarche qualité ;
- la création d'un dispositif de gestion et d'appui au développement de ressources humaines (formation, postes mutualisés...);
- la création d'un « pôle solidarités » ;
- l'ingénierie des équipements : suivi, coordination et recherches de financement pour les rénovations et les investissements.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2017 s'établit à 665 428 €. Les recettes propres liées à l'activité de la coopérative représentent 74% du budget. Le financement public provient de fonds européens et de subventions de la Région et du Massif des Vosges. La subvention départementale viendrait en soutien d'actions de tourisme solidaire.

Sur avis favorable de la Commission Dynamiques Territoriales, réunie le 30 mars 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer pour 2017 à la Coopérative de tourisme AJA, une subvention, à même hauteur que celle attribuée en 2016, soit 18 300 €, et d'autoriser son président à signer la convention financière à conclure avec l'AJA.

2. Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin

Créé en 1870, le Club Vosgien a eu pour vocation première d'ouvrir le Massif Vosgien au tourisme pédestre en aménageant un réseau de sentiers et en implantant d'autres infrastructures, telles les tours d'observation. L'objectif fondateur reste l'aménagement et l'entretien des sentiers ainsi que le jalonnement des circuits pédestres.

D'autres activités se sont jointes à cette activité principale. Une des plus importantes est l'organisation et l'encadrement des sorties : plus d'une centaine de randonnées figurent au programme annuel. Celles-ci vont de la simple promenade à la randonnée sportive.

Pour assurer la fonction première de l'association, plusieurs sorties « Travaux » figurent au programme : la création et l'entretien des sentiers, le balisage, la pose de panneaux indicateurs, la pose de poteaux directionnels, la création et l'entretien des abris pour randonneurs, des tables d'orientation...

Par ailleurs, dans le cadre de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), une convention de partenariat relative à l'échange et l'utilisation de données concernant les sentiers pédestres du Club Vosgien a été conclue en août 2010. La propriété intellectuelle dont bénéficie le Club Vosgien sur ses sentiers y est expressément reconnue. La convention traite des droits concédés au Département en termes de numérisation, d'usage et de reproduction des tracés et des signes des sentiers pédestres. Les données numérisées permettent au Département de poursuivre la mise à jour du PDIPR. Dans le cadre de ce travail, le Club Vosgien s'engage à vérifier les informations sur le terrain et à les transmettre au Département afin que ce dernier puisse actualiser et compléter sa base d'informations.

En outre, le Club Vosgien porte assistance aux collectivités, notamment aux Communes sollicitées par le Département dans le cadre de la refonte du PDIPR. Les relevés concernent les sentiers de grande randonnée (GR 5 Donon-Ballon d'Alsace, GR 53 Wissembourg-La Petite-Pierre, GR 534 Nancy-Strasbourg) représentant près de 700 kms d'itinéraires jalonnés, 72 communes traversées, 63 propriétaires privés et 17 personnes morales dont l'ONF (Office National des Forêts).

Le Département soutient traditionnellement l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, qui regroupe 40 sections locales, soit 13 400 membres bénévoles, pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées pédestres du Bas-Rhin, représentant près de 6 400 km de sentiers, ainsi que pour son accompagnement dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Sur avis favorable de la Commission Dynamiques Territoriales, réunie le 30 mars 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer pour 2017 une subvention à même hauteur que celle attribuée en 2016, soit 27 400 €, afin de soutenir les actions de l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, et d'autoriser son président à signer la convention financière à conclure avec cette association.

3. Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR)

Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR) a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant en gîtes ruraux et chambres d'hôtes dans le cadre des chartes qualité du réseau national « Gîtes de France et Tourisme Vert ». Le mouvement est ainsi devenu un pionnier du développement durable pour le tourisme rural.

Depuis sa création en 1974, le RDTR a su assurer le développement de son réseau, fort aujourd'hui de plus de 600 adhérents. Il contribue à son niveau à l'économie touristique régionale. Il propose un accompagnement permanent et des services performants aux nouveaux porteurs de projets et à ses adhérents. Une dizaine de journées de formation pour les adhérents ont été organisées et un site internet mobile a été mis en place.

En 2015, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes ont généré dans le Bas-Rhin plus de 300 000 nuitées représentant environ 9 M€ de dépenses.

Les actions prévues en 2017 se situent dans le prolongement de celles menées en 2016, principalement :

- la réalisation d'un catalogue des services pour les adhérents ;
- le développement des moyens de communication (application mobile, réseaux sociaux, blog...) ;
- l'évolution des supports de communication (en partenariat avec Alsace Destination Tourisme 67 et Relais 68) ;
- le programme d'animation dans les territoires ;
- le développement des filières « œnotourisme » et « écotourisme ».

Le budget prévisionnel du RDTR s'établit à 303 250 € pour l'exercice 2017. Les recettes propres, provenant essentiellement des cotisations, constituent 87% du budget.

Sur avis favorable de la Commission Dynamiques Territoriales, réunie le 30 mars 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer pour 2017 une subvention à même hauteur que celle attribuée en 2016, soit 30 000 €, afin de soutenir les actions portées par Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR), et d'autoriser son président à signer la convention financière à conclure avec cette association.

4. Cotisations statutaires

Le Département du Bas-Rhin adhère à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

Le montant de la cotisation annuelle due à ce titre s'élève à 770 € pour l'année 2017.

Sur avis favorable de la Commission Dynamiques Territoriales, réunie le 30 mars 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider de verser la cotisation de 770 € à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

En cas d'accord, les crédits seraient imputables sur les enveloppes suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22720	65-6574-94	18 300,00 €	18 300,00 €	18 300,00 €
15092	65-6574-738	27 400,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €
15090	65-6574-94	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
41915	011-6281-94	770,00 €	770,00 €	770,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions, au titre de leurs programmes d'actions pour 2017, aux organismes à vocation touristique indiqués ci-après :

- 18 300 € à la Coopérative de tourisme AJA ;
- 27 400 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin ;
- 30 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin.

La Commission Permanente approuve les termes des projets de conventions à conclure avec les organismes pour permettre le versement de ces subventions (cf annexe).

Elle autorise son président à signer ces conventions financières, conformes au règlement financier du Département et à conclure avec la Coopérative de tourisme AJA, l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin et le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin. Les subventions seront alors versées selon les modalités prévues par lesdites conventions.

La Commission Permanente décide par ailleurs du versement de la cotisation annuelle pour 2017, d'un montant de 770 euros, à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,



Frédéric BIERRY